

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

26/12/2024

N° E24000083 /25

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 12/12/2024, la lettre par laquelle la présidente du Grand Besançon Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Ecole-Valentin* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Francis ROTH est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

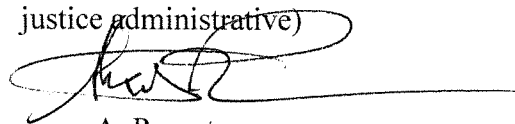
**ARTICLE 2** : Madame Catherine ROZE est désignée en qualité de commissaire enquêteure suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la présidente du Grand Besançon Métropole, à Monsieur Jean-Francis ROTH et à Madame Catherine ROZE.

Fait à Besançon, le 26/12/2024

Pour la présidente empêchée,  
Le magistrat désigné,  
(article R. 222-22 du code de  
justice administrative)



A. Pernot